



NATATION COURSE

SAISON 2016-2017

PROGRAMME ET REGLEMENTS SPORTIFS



CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 HIVER

Date : **du vendredi 16 décembre au dimanche 18 décembre 2016**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES**

Engagements extranat du lundi 5 au lundi 12 décembre 2016

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 16 décembre		Samedi 17 décembre		Dimanche 18 décembre	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4 N Messieurs	400 NL Dames	200 PAPILLON Dames	200 PAPILLON Messieurs	400 4 N Dames	200 NL Messieurs
	1500 NL Dames	400 NL Messieurs	800 NL Messieurs	800 NL Dames	1500 NL Messieurs	200 NL Dames
	200 BRASSE Messieurs	200 DOS Dames	50 BRASSE Dames	50 BRASSE Messieurs	100 BRASSE Dames	100 DOS Messieurs
	200 BRASSE Dames	200 DOS Messieurs	50 DOS Messieurs	50 DOS Dames	100 BRASSE Messieurs	100 DOS Dames
	50 NL Messieurs	100 PAPILLON Dames	100 NL Dames	100 NL Messieurs	50 NL Dames	50 PAPILLON Messieurs
		100 PAPILLON Messieurs				50 PAPILLON Dames
		200 4N Dames				200 4N Messieurs

Réunion technique le jeudi 15 décembre à 18 h 30

QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

1. En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.
2. La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :
 - Un temps limite correspondant à la grille de qualification interrégionale.
 - Un classement (voir annuel règlements)
3. A l'issue des différents championnats régionaux d'hiver en bassin de 25 m, le classement sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve (**Attention**, les performances réalisées en bassin de 25 m seront transposées en bassin de 50m à l'aide de la table de transposition fédérale). Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Toutes les épreuves seront classées au temps.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

CHAMPIONNATS DE L'OUEST INTERCLUBS MAITRES

Date : **samedi 28 janvier et dimanche 29 janvier 2017**

Bassin : **25 m x 15 m**

Lieu : **SAINT LO**

Engagements extranat du lundi 16 au lundi 23 janvier 2017

Droit d'engagement : 100 € par équipe

à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 200€.

Date	Samedi 28 janvier	Dimanche 29 janvier
Ouverture des portes	15 h 30	8 h 30
Début des épreuves	17 h 00	10 h 00
Epreuves	10 X 50 NL	50 NL
	200 4N	100 BRASSE
	50 PAPILLON	50 DOS
	100 DOS	100 PAPILLON
	50 BRASSE	400 NL
	100 NL	4 X 50 4N

PHASE DE QUALIFICATION

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du mercredi 16 septembre au dimanche 27 novembre 2016. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 30 novembre 2016. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

MODE DE QUALIFICATION

Les 36 équipes de l'interrégion (à l'exception des équipes qualifiées en nationale) seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 37ème à la 60ème place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 36 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le jeudi 14 décembre 2016. La liste définitive sera publiée le vendredi 16 décembre 2016.

REGLEMENT SPECIFIQUE

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). Le relais 4x50 4N est composé obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes.

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

CLASSEMENT

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

■ **Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :**

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

■ **Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :**

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

RECOMPENSES : Les trois premières équipes au classement général seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle.

JURY

Chaque club ayant deux équipes est tenu de fournir un officiel

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

MEETING DE L'OUEST

Date : **du vendredi 3 mars au dimanche 5 mars 2017**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES**

Engagements extranat du lundi 20 au lundi 27 février 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle

à verser au comité Centre-Val de Loire

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 3 mars	Samedi 4 mars		Dimanche 5 mars	
Ouverture des portes	14 h 00	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	15 h 30	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Type d'épreuve		séries	Finales	séries	Finales
Épreuves	50 BRASSE Séries	200 4N	400 NL (séries rapides)	200 NL	400 4N (séries rapides)
	50 DOS Séries	200 DOS	200 4N	100 BRASSE	200 NL
	50 PAILLON Séries	100 PAILLON	200 DOS	200 PAILLON	100 BRASSE
	800 NL D/M	400 NL (séries lentes)	100 PAILLON	400 4N (séries lentes)	200 PAILLON
	1500 NL D/M	200 BRASSE	200 BRASSE	100 DOS	100 DOS
	50 BRASSE Finales	100 NL	100 NL	50 NL	50 NL
	50 DOS Finales				
	50 PAILLON Finales				

QUALIFICATION :

Les nageurs pourront s'engager sous réserve d'avoir réalisé (tous bassins) depuis le début de saison les performances correspondant à la grille de qualification ci-dessous :

DAMES			Epreuves	MESSIEURS		
14/15 ans	16/17 ans	18 ans et plus		15/16 ans	17/18 ans	19 ans et plus
0:31,48	0:30,90	0:30,04	50 NL	0:27,95	0:27,43	0:26,67
1:09,02	1:07,75	1:05,85	100 NL	1:01,48	1:00,35	0:58,66
2:28,78	2:26,05	2:21,96	200 NL	2:15,94	2:13,45	2:09,71
5:14,33	5:08,57	4:59,92	400 NL	4:45,59	4:40,35	4:32,49
10:50,36	10:38,43	10:20,53	800 NL	9:56,52	9:45,58	9:29,16
20:39,81	20:17,06	19:42,94	1500 NL	19:05,81	18:44,78	18:13,25
0:36,11	0:35,45	0:34,46	50 Dos	0:32,21	0:31,62	0:30,73
1:17,67	1:16,25	1:14,11	100 Dos	1:09,16	1:07,89	1:05,99
2:47,50	2:44,43	2:39,82	200 Dos	2:29,96	2:27,21	2:23,08
0:39,96	0:39,23	0:38,13	50 Bra.	0:35,37	0:34,72	0:33,75
1:27,83	1:26,22	1:23,80	100 Bra.	1:17,54	1:16,12	1:13,99
3:08,84	3:05,38	3:00,18	200 Bra.	2:48,61	2:45,52	2:40,88
0:34,06	0:33,44	0:32,50	50 Pap.	0:30,17	0:29,62	0:28,79
1:16,37	1:14,96	1:12,86	100 Pap.	1:07,31	1:06,07	1:04,22
2:49,72	2:46,61	2:41,94	200 Pap.	2:31,47	2:28,69	2:24,52
2:48,52	2:45,43	2:40,79	200 4 N.	2:33,64	2:30,82	2:26,59
5:58,63	5:52,05	5:42,18	400 4 N.	5:27,77	5:21,76	5:12,74

PROGRAMME :

Les épreuves seront nagées toutes catégories, avec finales A et B toutes catégories sur 50, 100 et 200. Les deux meilleures séries des 400 NL et 400 4N seront nagées l'après-midi avec les finales.

RECOMPENSES :

Seules la meilleure performance dames et la meilleure performance messieurs seront récompensées par les trophées.

JURY : Chaque club ayant 5 nageurs ou plus doit fournir un officiel (par réunion).

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 PRINTEMPS

Date : **du vendredi 24 au dimanche 26 mars 2017**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **RENNES**

Engagements extranat du lundi 13 au lundi 20 mars 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 24 mars		Samedi 25 mars		Dimanche 26 mars	
Ouverture des portes	7 h 30	15 h 00	7 h 30	15 h 00	7 h 30	13h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 30	9 h 00	16 h 30	9 h 00	15 h 00
Type d'épreuve	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*
Épreuves	100 PAPILLON D	1500 NL M*	200 DOS D	1500 NL*	100 PAPILLON M	800 NL D*
	200 PAPILLON M	100 PAPILLON D	200 DOS M	800 NL M*	200 PAPILLON D	100 PAPILLON M
	400 NL D	200 PAPILLON M	50 PAPILLON D	200 DOS D	400 NL M	200 PAPILLON D
	200 4 N M	400 NL Dames	50 PAPILLON M	200 DOS M	200 4N D	400 NL M
	50 DOS D	200 4 N M	400 4N D	50 PAPILLON D	50 DOS M	200 4N D
	100 DOS M	50 DOS D	400 4N M	50 PAPILLON M	100 DOS D	50 DOS M
	200 BRASSE D	100 DOS M	200 NL Dames	400 4N D	200 BRASSE M	100 DOS D
	100 BRASSE M	200 BRASSE D	200 NL M	400 4N M	100 BRASSE D	200 BRASSE M
	50 NL D	100 BRASSE M	50 BRASSE D	200 NL D	50 NL M	100 BRASSE D
	100 NL M	50 NL D	50 BRASSE M	200 NL M	100 NL D	50 NL M
	1500 NL M	100 NL M	1500 NL D	50 BRASSE D	800 NL D	100 NL D
			800 NL M	50 BRASSE M		

Réunion technique le jeudi 23 mars à 18 h 30

QUALIFICATION :

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

- 1) En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.
- 2) La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :
 - Un temps limite
 - Un classement (voir « annuel règlements »)
- 3) A l'issue des championnats N2 Hiver Q1, le classement sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve. Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves où ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non retenus en finale A ou B. les 800 et 1500 NL nagées séries lentes le matin et séries rapides l'après-midi.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2. Pour les récompenses juniors, les finales A et B priment sur les finales C.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

COUPE DE L'OUEST DES DEPARTEMENTS	
Date : samedi 10 juin et dimanche 11 juin 2017	
Bassin : 25 m x 15 m	Lieu : BLOIS
Engagements extranat du lundi 29 mai au lundi 5 juin 2017	

Droit d'engagement : 150 € par département à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 300€.

Date	Samedi 10 juin	Dimanche 11 juin
Ouverture des portes	15 h 00	8 h 00
Début des épreuves	17 h 00	10 h 00
Epreuves	8 x 50 m nage libre filles	100 brasse filles
	8 x 50 nage libre garçons	100 brasse garçons
	Course des remplaçants	100 nage libre filles
	100 papillon garçons	100 nage libre garçons
	100 papillon filles	Course des remplaçants
	100 dos garçons	8 x 100 4 nages individuel filles
	100 dos filles	8 x 100 4 nages individuel garçons

ORGANISATION COMITE CENTRE-VAL DE LOIRE

Catégories :

Cette compétition est réservée à des **sélections départementales de 8 nageuses 13 ans et moins et 8 nageurs 14 ans et moins + 1 remplaçant** par équipe.

Règlement :

Chaque équipe présente obligatoirement 4 nageurs par épreuve individuelle et 1 équipe par relais. Un nageur doit participer à **deux épreuves individuelles de 100 m et aux deux relais**. Pour le relais 8 x 100 4N, il faut entendre que chaque nageur effectue un 100 4N individuel.

NB - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique,

Le remplacement d'un nageur :

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Echauffement :

Echauffement des équipes filles le samedi de 15 h 00 à 16 h 00 et le dimanche de 8 h à 9 h Echauffement des équipes garçons le samedi de 16 h 00 à 17 h 00 et le dimanche à 9 h à 10 h

Classement :

Il s'effectue par addition des points à la table de cotation fédérale sur l'ensemble des épreuves. Les points des relais ne sont pas doublés.

Jury:

Chaque département est tenu de fournir un officiel

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion

TROPHEE INTERREGIONAL LUCIEN ZINS	
Date : vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017	
Bassin : 50 m x 20 m	Lieu : LAVAL
Engagements extranat du dimanche 11 au dimanche 18 juin 2017	

Droit d'engagement : 30€/nageur quelque soit le nombre d'épreuves à verser au comité régional d'origine des clubs

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve.

Programme	Vendredi 23 juin		Samedi 24 juin		Dimanche 25 juin	
Ouverture des portes	7 h 30	14 h 30	7 h 30	14 h 30	7 h 30	13 h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 00	9 h 00	16 h 00	9 h 00	15 h 00
Épreuves	400 4N Garçons	200 NL Filles	400 4N Filles	200 BRASSE Filles	400 NL Filles	200 4N Filles
	100 PAPILLON Filles	200 NL Garçons	50 PAPILLON Garçons	200 BRASSE Garçons	400 NL Garçons	200 4N Garçons
	100 PAPILLON Garçons	100 BRASSE Filles	50 PAPILLON Filles	50 DOS Filles	200 PAPILLON Filles	100 DOS Filles
	800 NL Filles	100 BRASSE Garçons	1500 NL Garçons	50 DOS Garçons	200 PAPILLON Garçons	100 DOS Garçons
		200 DOS Filles		100 NL Filles	50 BRASSE Filles	50 NL Filles
		200 DOS Garçons		100 NL Garçons	50 BRASSE Garçons	50 NL Garçons

Réunion technique le jeudi 22 juin à 18 h 30

MODE DE QUALIFICATION

Sont qualifiés (à l'exception des nageurs qualifiés en finale nationale):

1^{ère} année : les 40 premiers nageurs et les 40 premières nageuses à l'addition des six épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr)

2^{ème} année : les 60 premiers nageurs et les 60 premières nageuses à l'addition des huit épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

3^{ème} année : les 100 premiers nageurs et les 100 premières nageuses à l'addition des dix épreuves du classement national du Natathlon (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

PROCEDURE D'ENGAGEMENTS

Parution de la liste nominative des qualifiés par course sur le site internet fédéral au cours de la semaine qui suivra la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2017.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves du programme dans lesquelles ils se sont classés au natathlon.

Par exemple : en 1^{ère} année, je pourrai participer au maximum aux six épreuves à partir desquelles je me suis qualifié au Trophée Lucien ZINS via le natathlon. Il ne sera pas possible d'ajouter des épreuves.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues.

RECOMPENSES

Seront récompensés :

- Coupes aux trois premiers par année d'âge à l'addition des cotations des épreuves dans le cadre du classement du natathlon.
- Médailles aux trois premiers de chaque course par année d'âge.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion